

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 30 septembre 2025

N° VA_DEL2025_152

Objet : Désaffectation et déclassement de deux emprises de terrain pour l'implantation de deux locaux poubelles rue de Copenhague/allée du Cercle

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Jean-Michel MOLLE, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

Dans le cadre du chantier de réhabilitation de son patrimoine situé 26 à 31 rue de Copenhague et 2 à 4 allée du cercle, Vilogia souhaite construire deux locaux poubelles pour les habitants de la résidence.

Leur implantation est prévue en partie et pour une superficie de 12 m² pour chaque local poubelles sur la parcelle à usage d'espace vert cadastrée section MA n°588, propriété de la ville, soit une emprise à céder de 24 m².

Ces emprises doivent faire l'objet d'une désaffectation préalable et d'un déclassement pour permettre la cession conformément aux dispositions de l'article L 2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

La présente délibération est destinée à constater la désaffectation et à décider le déclassement de deux emprises de 12 m² chacune de la parcelle cadastrée section MA n° 588.

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 18 septembre 2025, Il est proposé aux membres du conseil :

- de constater la désaffectation du domaine public de deux emprises de 12 m² chacune de la parcelle cadastrée section MA n°88 située rue de Copenhague/allée du cercle ;**
- de décider son déclassement du domaine public communal.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

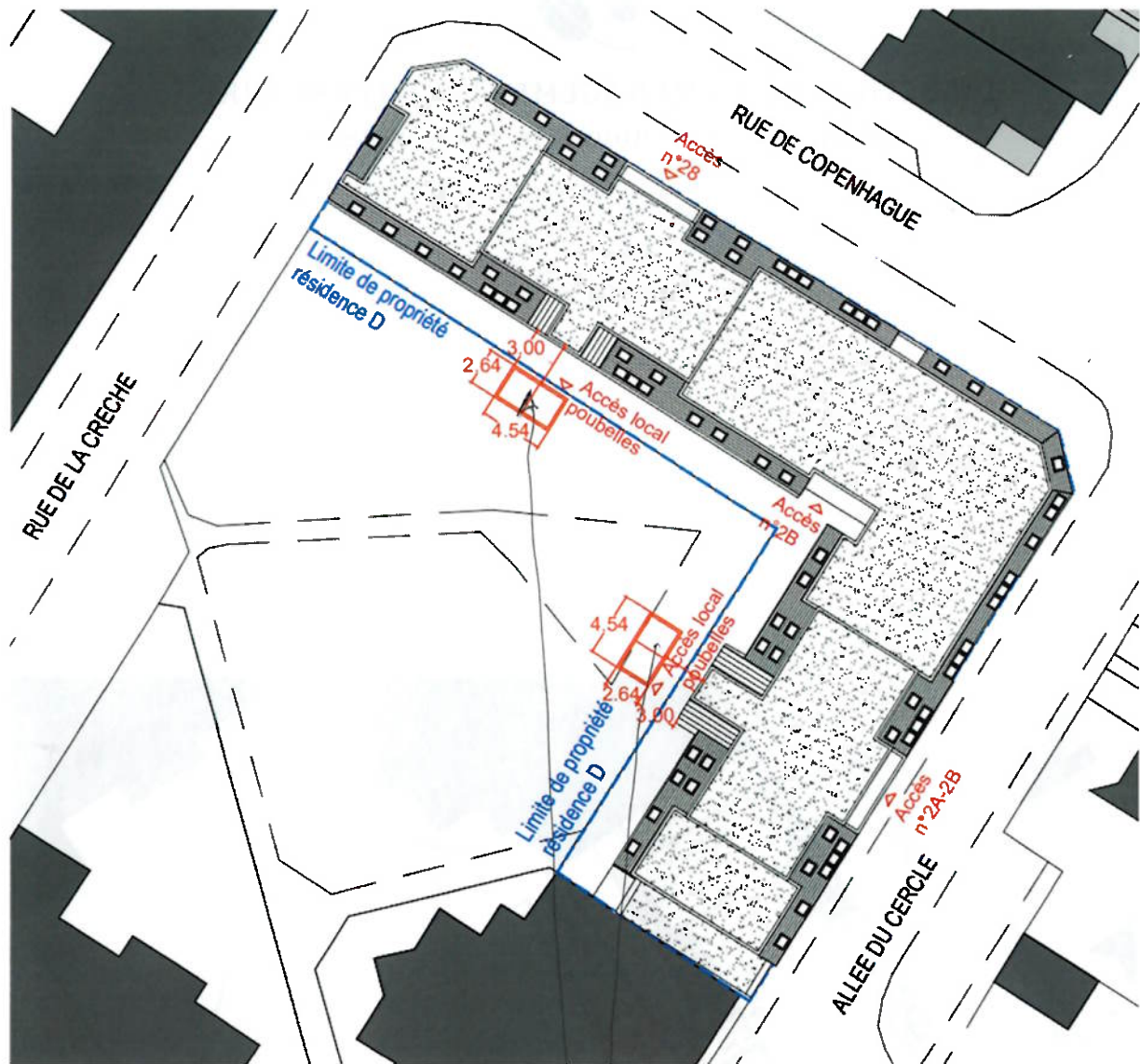
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 6 octobre 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250930-214260-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 2 octobre 2025



2 emprises pour
local poubelle